

Les difficultés des médecins de la maison médicale de Nogaro

Des exigences nouvelles de l'ARS non-financées et un loyer élevé



Les difficultés des médecins de la maison médicale de Nogaro

Le Journal du Gers en sait un peu plus sur les nouvelles exigences de l'ARS (1) qui font renâcler les professionnels de santé et, en particulier, les médecins de la maison médicale.

24 heures de salaire par semaine en plus - L'ARS pose des exigences nouvelles, sans aligner les moyens correspondants. Elle exige désormais la présence physique des médecins de 8 heures à 20 heures y compris le samedi. Cela veut dire qu'ils doivent être présents entre 12 heures et 14 heures et, partant, supporter les coûts supplémentaires de deux heures par jour pour la coordinatrice administrative et la coordinatrice médicale. Or, la subvention destinée au salaires des coordinatrices n'est pas augmentée en conséquence. Et une autre charge est discutée : le logiciel commun de soins, très cher, imposé par l'ARS.

Un loyer élevé - Mais ce n'est pas tout : le loyer payé à la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) pour la maison médicale s'élève à 5 900 euros par mois. Une somme que les médecins estiment manifestement très élevée.

Les médecins paient 80 % du secrétariat, les kinésithérapeutes, 10 %, de même que les infirmières. Les médecins paient 52 % du total « loyer+ charges, les kinés 32% et les infirmières 16% ».

Dans la maison médicale pluridisciplinaire de Nogaro sont installés 5 médecins, 4 kinés, 6 infirmières, 2 sages-femmes, 1 psychologue, 1 diététicienne et un service de médecine du travail. Des 5 maisons médicales du Gers, c'est celle de Nogaro qui marche le mieux : pour combien de temps ? Des charges trop lourdes risquent de décourager les jeunes médecins de s'y installer. Alors que plusieurs médecins de la région vont partir en retraite dans les 5 ans à venir.

« ARS-dépendante » - Contactée par le journal Egora, Élisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente de la CCBA, déclare : « Nous essayons d'interpeller l'ARS sur cette problématique très inquiétante pour nos communes vieillissantes et très rurales. Il faudrait réviser l'accord financier relatif au fonctionnement obligatoire d'un logiciel commun, reconsidérer peut être l'amplitude horaire exigée par le cahier des charges ».

Toujours selon Egora, le docteur Gilles Garet, qui vient de prendre sa retraite de médecin généraliste à Nogaro, se dit heureux d'avoir trouvé une remplaçante, car plusieurs de ses confrères de la région n'en ont pas trouvé. Vice-président de la CCBA, il estimerait que celle-ci pourrait prendre en charge une partie des frais de la maison médicale de Nogaro, car il faudra bien trouver une solution « pour faire venir et conserver les jeunes médecins ». Pour lui, la maison de Nogaro « est ARS-dépendante. La subvention versée dépend du nombre d'éléments du cahier des charges auxquels elle répond, cela peut varier du simple au double. Et nous ne savons pas jusqu'à quand l'ARS versera des subventions ».

À noter que la réorganisation de l'ARS dans la grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ne facilite sans doute pas la rapidité des décisions.

(1) Agence régionale de santé.



L'accueil



Le hall du rez-de-chaussée